



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés :** Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard, de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal, de GOY Francis à GOY Corinne, de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

**Absents excusés :** CENCI Antoine : VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentés : 5
Votants : 24

*Délibération n° D2024\_001 – FINANCES*

**Attribution d'une subvention à la Mission Locale Faucigny Mont-Blanc pour 2024**

*Vu la demande de soutien financier de la Mission locale Faucigny Mont-Blanc à hauteur de 1,20 € par habitant ;*

La mission locale accompagne les jeunes de 16/25 ans pour la mise à l'emploi des moins qualifiés du territoire, mais également dans les domaines du logement, de la santé et de l'insertion ; 24 jeunes de Viuz ont bénéficié du soutien de la mission locale en 2023, essentiellement sur des questions d'emploi, et de formation, mais aussi de logement ou de mobilité.

Il est proposé que la Commune participe financièrement au fonctionnement de la Mission locale à hauteur de 1,20 €/habitant, soit 5 563,20 € pour l'année 2024.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ATTRIBUE** une subvention à la Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc d'un montant de 5 563,20 € pour l'année 2024 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme  
Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON



Le secrétaire de séance  
Gérard MILESI

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24  
Publication en ligne le 05/03/24  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS